Elections municipales 2014 :

Ce qui va changer

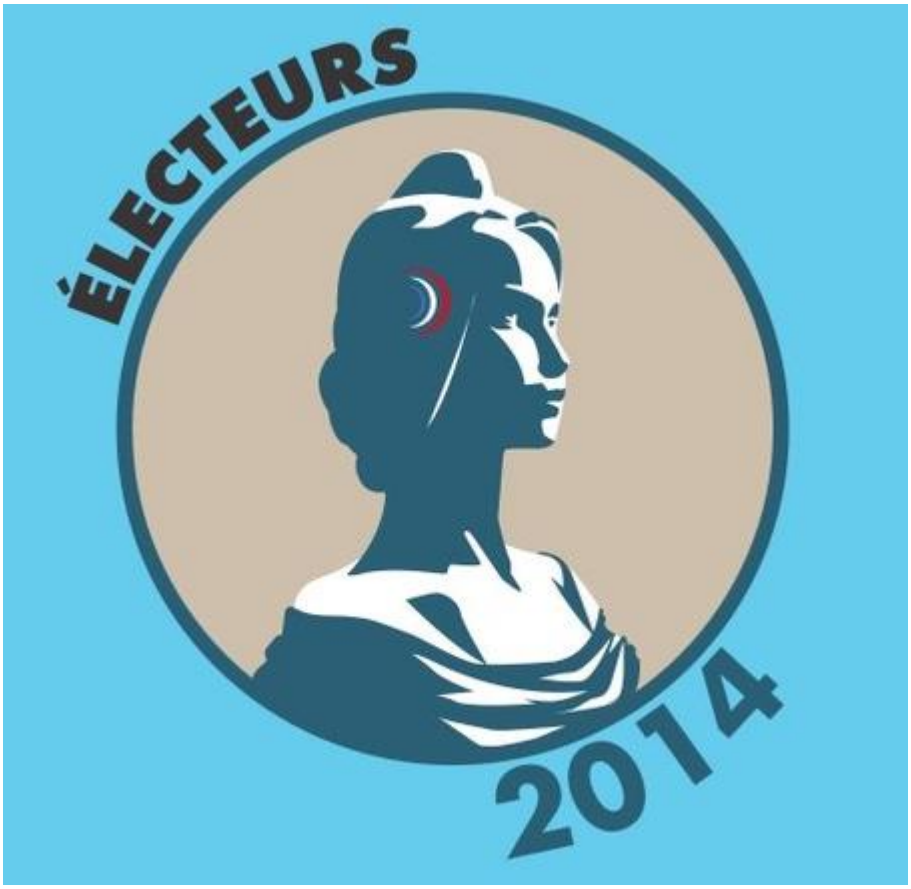

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Les déclarations de candidature se feront en sous-préfecture du jeudi 13 février au jeudi 6 mars 2014 pour le 1er tour et les lundi 24 et mardi 25 mars 2014 pour le 2e tour.

La campagne électorale sera ouverte du lundi 10 au samedi 22 mars 2014 pour le 1er tour et du lundi 24 au samedi 29 mars 2014 pour le 2e tour.

Pour une commune de moins de 1 000 habitants

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de

retirer des noms de candidat sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau - A retenir :

- ***Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour voter***
- ***Déclaration de candidature obligatoire***
- ***Il est impossible de voter au profit d'une personne non candidate***